

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} avril 2019 à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 mars 2019
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Décompte # 3 – travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2019)
 - 5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2018
 - 5.3 Dépôt et adoption du Rapport annuel des incendies 2018
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Dénonciation du contrat de M. Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du Règlement 630-2019 établissant le programme « EnVERTdissement »
 - 7.3 Adoption du Règlement 628-2019 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du maire et du directeur général secrétaire-trésorier
 - 7.4 Adoption du Règlement 629-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina, et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur
 - 7.5 Création d'un comité – Prolongement du boulevard urbain (autoroute 25)
 - 7.6 Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2019
 - 7.7 Adoption du Second projet de règlement 626-2019 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des activités grandeur nature (jeux de rôles) dans la zone A-1
 - 7.8 Motion de remerciements à madame Johanne Locat
 - 7.9 Motion de remerciements à madame Murielle Sirard
 - 7.10 Autorisation pour appel d'offres public - travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina
 - 7.11 Mandat de sécurité pour l'activité La Galopade 2019
 - 7.12 Travaux d'amélioration au parc Desjardins – phase 1
 - 7.13 Mandat pour audit du programme de la TECQ 2014-2018
 - 7.14 Analyse de mise en commun des services incendies
 - 7.15 Conférence de presse pour la Galopade 2019
 - 7.16 Travaux de rinçage unidirectionnel 2019
 - 7.17 Mandat de balayage et de nettoyage de rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit – saison 2019
 - 7.18 Travaux de marquage de la chaussée 2019
 - 7.19 Mandat de réfection stationnement et d'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque
 - 7.20 Autorisation de déposer au FDT local - projet d'amélioration du terrain de balle
 - 7.21 Programmation de la Fête des récoltes 2019
 - 7.22 Inscription au congrès de la FQM année 2019
 - 7.23 Dîner-conférence de la chambre de commerce et d'industrie de Montcalm

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

- 7.24 Participation au gala d'humour de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)
7.25 Demande de permis assujéti au Règlement relatif au PIIA (115, rue Principale) – démolition complète du bâtiment principal et d'une piscine hors terre
7.26 Ajustement de la subvention relative au PIIA concernant la propriété sise au 27, rue Grégoire – lot 2 540 314
7.27 Don à l'École secondaire de l'Achigan pour l'événement « Course en couleurs de l'Achigan »
8. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-04-097

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-04-098

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 mars 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-04-099

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 mars 2019 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

2019-04-100

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 mars 2019 totalisant **301 878.95 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 mars 2019, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **9 182.93 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3.2 Décompte # 3 – travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue**

**Considérant** le mandat octroyé à *Pompes Villemaire inc.* pour les travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5<sup>e</sup> Avenue par la résolution 2018-05-132;

**Considérant** la demande de paiement de 1 897.09 \$ taxes incluses de *Pompes Villemaire inc.* et la recommandation de paiement soumise par *Parallèle 54*, datée du 13 mars 2019, pour lesdits travaux d'aménagement;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 % de 3 376.41 \$.

2019-04-101

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif # 3 à *Pompes Villemaire inc.* au montant de **1 707.38 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire **23-05020-721** et d'en autoriser le paiement. Ces travaux seront financés par la *TECQ 2014-2018* comme prévu à la programmation de travaux déposée.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 22 mars 2019.

~~~~~

**5. DÉPÔT DE RAPPORTS**

**5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2019)**

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de mars 2019.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2018

Reporté.

~~~~~

**5.3 Dépôt et adoption du Rapport annuel des incendies 2018**

**Considérant** que le rapport d'activités 2018 déposé, relatif au schéma de couverture de risques en incendie et aux réalisations inscrites au plan de mise en œuvre est, selon le directeur du SSI de Montcalm, monsieur Éric Ducasse, conforme audit schéma.

2019-04-102

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le rapport annuel des incendies 2018 relativement au Schéma de couverture de risques en incendie, tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie* (LRLQ, chapitre S-3.4).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**7.1 Dénonciation du contrat de M. Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement**

**Considérant** que le contrat de travail de monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement vient à échéance le 24 mai 2019.

**Considérant** qu'en vertu dudit contrat, l'emploi de monsieur Boileau prendra fin le 24 mai 2019, à moins d'une entente entre les parties.

2019-04-103

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'INFORMER ET CONFIRMER** à monsieur Boileau la fin de son emploi à la municipalité de Saint-Esprit, tel que prévu au contrat de travail, à moins d'une entente entre les parties d'ici la date d'échéance dudit contrat.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.2 Avis de motion et dépôt du Règlement 630-2019 établissant le programme « EnVERTdissement »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par M. Ricky Soly, conseiller, à l'effet que le *Règlement 630-2019 établissant le programme « EnVERTdissement »* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Distribution et mise en terre gracieusement des arbres pour toutes nouvelles constructions résidentielles;
- Distribution et mise en terre gracieusement des arbres pour tout nouveau-né;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

- Remboursement partiel du coût d'achat d'arbres destinés aux propriétés résidentielles de faible densité existantes et mise en terre.

Une copie du projet de Règlement 630-2019 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



7.3 Adoption du Règlement 628-2019 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du maire et du directeur général secrétaire-trésorier

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 4 mars 2019;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

2019-04-104

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le *Règlement 628-2019 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du maire et du directeur général secrétaire-trésorier*, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



Mme Brien quitte son siège de 20h41 à 20h42.

7.4 Adoption du Règlement 629-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina, et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 11 mars 2019;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

2019-04-105

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le *Règlement 629-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina, et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur*.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

7.5 Création d'un comité – Prolongement du boulevard urbain (autoroute 25)

Considérant que la route 125 est la principale voie d'accès depuis Montréal vers les régions de la Matawinie et de Montcalm;

Considérant que les nombreux problèmes de circulation et d'engorgement de la route 125 dans les municipalités de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne ont d'importantes répercussions pour ces deux municipalités ainsi que pour toutes les municipalités bordant cette route jusqu'à Saint-Donat, nuisant au développement dans la région;

Considérant que les maires des municipalités bordant la route 125 des régions de la Matawinie et de Montcalm souhaitent procéder à la création d'un comité afin de rassembler leurs voix autour d'un projet commun, soit le prolongement du boulevard urbain (autoroute 25);

Considérant que le prolongement de l'autoroute 25 a fait l'objet de revendications constantes des élus de la région, et ce, depuis les années 70;

Considérant que des expropriations ont d'ailleurs été effectuées dans les années 70 en vue de cet éventuel prolongement, qui ne s'est jamais concrétisé;

Considérant que ce comité entend intervenir auprès des instances décisionnelles supérieures afin de discuter des enjeux qui les préoccupent et obtenir des engagements formels afin de faire avancer ce dossier prioritaire du prolongement de l'autoroute 25;

Considérant que ce comité de pilotage sera formé de deux maires de chacune des MRC, soit monsieur Jean-Pierre Charron, maire de Sainte-Julienne, monsieur Michel Brisson, maire de Saint-Esprit, monsieur Bruno Guilbault, maire de Rawdon et monsieur Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat.

2019-04-106

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSENTIR à la création du Comité Prolongement du boulevard urbain (autoroute 25), lequel sera présidé par le maire de la municipalité de Sainte-Julienne, monsieur Jean-Pierre Charron et dont monsieur Bruno Guilbault, maire de la municipalité de Rawdon, agira à titre de vice-président.

D'APPUYER ce comité dans leurs démarches.

ADOPTÉE.



7.6 Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2019

Considérant l'intérêt de plusieurs employés pour prendre leur période de vacances annuelles estivales lors de la période des vacances dites « de la construction » ;

Considérant les articles 16.09 et 16.10 de la convention collective en vigueur.

2019-04-107

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCRÉTER la fermeture de la mairie du 20 juillet 2019 au 4 août 2019 inclusivement.

DE DÉCRÉTER la fermeture de la bibliothèque municipale du 20 juillet 2019 au 4 août 2019 inclusivement.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

D'INFORMER le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 5313 de la décision du conseil en lui transmettant la présente résolution.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.7 Adoption du Second projet de règlement 626-2019 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des activités grandeur nature (jeux de rôles) dans la zone A-1**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

**Considérant** que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue en ce jour du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30;

**Considérant** les commentaires reçus lors de la consultation publique;

**Considérant** que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2019-04-108

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le *Second projet de règlement 626-2019 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des activités grandeur nature (jeux de rôles) dans la zone A-1*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.8 Motion de remerciements à madame Johanne Locat

Considérant la démission de madame Johanne Locat au sein du comité de la Fédération des Loisirs sportifs et culturels de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest.

2019-04-109

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER chaleureusement madame Locat pour ses nombreuses années d'implication au sein du comité de la Fédération des Loisirs sportifs et culturels de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest. Les membres du conseil municipal lui souhaitent la meilleure des chances pour ses projets futurs.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.9 Motion de remerciements à madame Murielle Sirard**

**Considérant** la démission de madame Murielle Sirard au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

2019-04-110

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE REMERCIER** chaleureusement madame Sirard pour ses nombreuses années d'implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité. Les membres du conseil municipal lui souhaitent la meilleure des chances pour ses projets futurs.

**ADOPTÉE.**



**7.10 Autorisation pour appel d'offres public - travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina**

**Considérant** la résolution 2018-10-299 portant sur le mandat de plans et devis et surveillance pour les travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina;

**Considérant** que la firme *Parallèle 54 expert conseil* a été mandatée pour surveiller lesdits travaux puisque des ingénieurs sont les seuls professionnels qui ont les licences pour effectuer ce type d'ouvrage de génie civil conformément à la Loi;

**Considérant** que le conseil souhaite utiliser le système d'appel d'offres du plus bas soumissionnaire conforme.

2019-04-111

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour les travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina, le tout tel que prévu aux plans et devis – Réf : MSES-1803 préparés par la firme d'ingénierie *Parallèle 54 expert conseil*, en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vigueur.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* et la Loi en matière d'attribution de contrats.

**DE PRÉCISER** que ces travaux sont conditionnels à l'obtention d'une subvention gouvernementale et de l'approbation du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* du Règlement d'emprunt 629-2019.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05022-721. Ces travaux seront financés par le PRIMEAU et le règlement d'emprunt 629-2019.

**ADOPTÉE.**



**7.11 Mandat de sécurité pour l'activité La Galopade 2019**

2019-04-112

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la participation financière de la municipalité à l'activité de *La Galopade 2019* en contribuant aux dépenses de la sécurité routière à raison de 50 % du contrat de service présenté par *Sécurité routière de Joliette inc.* au comité organisateur de *La Galopade*.



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

**D'AFFECTER** cette dépense de fonctionnement au poste budgétaire 02-70150-447 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.12 Travaux d'amélioration au parc Desjardins – phase 1

Considérant la résolution 2019-03-082 autorisant le dépôt d'une demande au Fonds de développement des territoires (FDT).

2019-04-113

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER l'entreprise *Les Projets Verts* pour voir aux travaux d'excavation et de mise en place et ce pour la somme approximative de 12 625 \$ plus taxes (prix budgétaire basé sur des quantités approximatives).

DE MANDATER la compagnie *Jambette* pour voir au remplacement et l'installation d'un jeu et ce pour la somme de 2 545.50 \$ plus taxes.

DE MANDATER la compagnie *Construction S.R.B. scc* pour voir à la coupe de bordures de trottoirs et ce pour la somme approximative de 525 \$ plus taxes.

DE MANDATER les Entreprises Benoît Mailloux pour voir à l'achat et la livraison de paillis au parc Desjardins et à l'école Dominique-Savio et ce pour la somme approximative de 2 370 \$ plus taxes.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-08002-721 et d'en autoriser le paiement. Ces travaux seront financés par le FDT à 80 % tel que prévu.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.13 Mandat pour audit du programme de la TECQ 2014-2018**

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme *DCA, comptable professionnel agréé inc.* concernant l'audit du programme de la TECQ 2014-2018.

2019-04-114

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** la firme *DCA, comptable professionnel agréé inc.*, vérificateur externe pour l'audit à réaliser, selon l'offre de services, au montant total et forfaitaire de **4 500 \$ plus taxes**.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-32000-411 et d'en autoriser le paiement. Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.14 Analyse de mise en commun des services incendies

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Montcalm s'est vue déléguer la compétence en matière de sécurité incendie;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Considérant qu'un projet de mise en commun des services incendies pourrait améliorer le service offert, tout en réduisant les augmentations des coûts d'exploitation;

Considérant qu'il serait avantageux de demander à la MRC de procéder à une analyse de mise en commun des services incendies, incluant une analyse des coûts.

2019-04-115

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à la MRC de Montcalm de procéder à une analyse de mise en commun des services incendies, incluant une analyse des coûts.

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE.



7.15 Conférence de presse pour la Galopade 2019

2019-04-116

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ORGANISER le lancement officiel de *La Galopade 2019* à l'occasion de sa 16^e édition le lundi 13 mai prochain de 12 h à 13 h au gymnase de l'école Dominique-Savio. La Galopade se tiendra le 25 août 2019.

Madame Julie Lacombe est nommée responsable de l'organisation de cet évènement pour la partie municipale.

La directrice générale est mandatée et est autorisée à effectuer les dépenses nécessaires au bon déroulement de ce lancement.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-493 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.16 Travaux de rinçage unidirectionnel 2019

2019-04-117

Considérant l'offre de service 80000-001-7887 reçue de *NORDIKeau* en date du 20 mars 2019;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la firme *NORDIKeau* à procéder aux travaux de rinçage unidirectionnel de nuit du réseau d'aqueduc selon le tarif horaire de 50 \$ par opérateur sur place, deux fois par année, soit une fois au printemps et une seconde fois à l'automne.

Les travaux débuteront le ou vers le 7 mai 2019 pour une durée d'environ 4 jours pour le rinçage du printemps, et auront lieu à la mi-septembre pour le second rinçage. Le nombre d'heures alloué à ces rinçages ne devrait pas dépasser 40 h pour chaque rinçage, représentant un budget de **3 796 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-411 et d'en autoriser le paiement. Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

7.17 Mandat de balayage et de nettoyage de rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit – saison 2019

Considérant que les travaux de balayage des dernières années ont été effectués par l'entreprise Balai-Vac, et ce, à la satisfaction de la municipalité;

Considérant que la municipalité désire faire balayer et nettoyer les rues et les trottoirs (le cas échéant) de tout le secteur village (8.3 km), les îlots déstructurés (2.7 km) et une série de stationnements.

2019-04-118

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER l'entreprise *Balai-Vac* pour procéder au balayage et au nettoyage des rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit selon les conditions établies avec la direction des infrastructures et de l'aménagement et selon les tarifs horaires convenus de **95 \$** pour le balayage des rues avec le balai aspirateur et de **85 \$** pour les trottoirs avec l'utilisation de la citerne.

Le département de la voirie sera également sur l'équipe de nettoyage des trottoirs. Si la température le permet, les travaux seront effectués entre le 15 avril au 17 mai 2019. Que l'entreprise contacte le département de la voirie afin d'organiser le calendrier des travaux.

Que l'intervention soit effectuée avec un balai aspirateur et que le sable ramassé soit disposé à un endroit local sélectionné par la municipalité.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-32000-459 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.18 Travaux de marquage de la chaussée 2019**

Reporté.

~~~~~

7.19 Mandat de réfection stationnement et d'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque

Considérant que la municipalité a mandaté, par résolution 2019-03-077, le service technique de la MRC de Montcalm pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection à la bibliothèque;

Considérant les propositions de prix et le devis technique reçus;

Considérant le règlement numéro 616-2018 portant sur la gestion contractuelle;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder un contrat de gré à gré.

2019-04-119

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *Latendresse Asphalte inc.* pour voir aux travaux de pavage, de bordure et de trottoir, selon les coûts au bordereau de soumission des items et quantités sélectionnés, pour un montant approximatif de 40 000 \$.

Les travaux doivent être terminés pour le 30 juin 2019.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements poste budgétaire **23-61000-007** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.20 Autorisation de déposer au FDT local - projet d'amélioration du terrain de balle

Considérant l'objectif de la municipalité de rendre le terrain de balle fonctionnel, en offrant un endroit sécuritaire et accessible;

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux personnes autorisées à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

2019-04-120

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le dépôt de la demande de financement au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm du projet d'amélioration du terrain de balle, dont le coût du projet s'élève à 11 500 \$.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit le protocole d'entente et tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

DE NOMMER monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, comme personne responsable du projet.

DE CONFIRMER la mise de fonds minimale de 2 300 \$ de la municipalité de Saint-Esprit pour le projet d'amélioration du terrain de balle, tel que prévu au plan de financement du projet.

Ces travaux sont conditionnels à l'obtention de la subvention du FDT.

ADOPTÉE.



7.21 Programmation de la Fête des récoltes 2019

Considérant que la Fête des récoltes 2019 se tiendra le dimanche 11 août 2019;

Considérant la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;

Considérant la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2019-04-121

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER un budget total de **8 467 \$** pour voir aux dépenses en lien avec l'organisation de cette journée, et ce, tel que prévu à la programmation déposée par le *Comité Loisirs et sports*.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-999** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

7.22 Inscription au congrès de la FQM année 2019

2019-04-122

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le conseiller monsieur Richard Pitre ainsi que le maire monsieur Michel Brisson à participer aux assises annuelles de la FQM qui se tiendront au *Centre des Congrès de Québec* du 26 au 28 septembre 2019.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient à la charge de la municipalité de Saint-Esprit, à savoir :

- Inscription : selon tarif plus taxes, par élu;
- Déplacements : sur présentation de pièces justificatives originales.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.23 Dîner-conférence de la chambre de commerce et d'industrie de Montcalm

2019-04-123

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ENTÉRINER l'inscription de la directrice générale, Caroline Aubertin, et la conseillère, Sandra Cardin, qui ont assisté à la conférence de presse de la chambre de commerce et d'industrie du 27 mars dernier.

Que les frais d'inscription, représentant une somme de **40 \$ plus taxes** chacun, et de déplacements soient à la charge de la municipalité.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires : 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.24 Participation au gala d'humour de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)

2019-04-124

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Michel Brisson et sa conjointe à représenter la municipalité lors du gala d'humour de l'Association Carrefour famille Montcalm qui se tiendra le 2 mai 2019 à la salle Julie-Pothier à Saint-Jacques.

Le coût du billet de monsieur Brisson, au montant de **75 \$**, excluant les taxes et les frais de billetterie, est à la charge de la municipalité. Le billet de sa conjointe est à ses frais.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

7.25 Demande de permis assujetti au Règlement relatif au PIIA (115, rue Principale) – démolition complète du bâtiment principal et d'une piscine hors terre

Considérant qu'une demande a été soumise pour étude et recommandation au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment possède encore les caractéristiques architecturales intrinsèques au patrimoine bâti de la municipalité ou peut être modifié afin de retrouver ces dites caractéristiques;

Considérant que le bâtiment pourrait être rénové et que la démolition complète du bâtiment contrevient à l'objectif de préservation et de mise en valeur du cadre bâti d'intérêt assujetti au PIIA;

Considérant que l'espace disponible sur le lot contigu apparaît être suffisant pour permettre qu'un projet soit développé sans démolir prématurément l'immeuble visé par la présente demande.

2019-04-125

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER la demande de permis pour les motifs ci-dessus mentionnés, sous réserve qu'une demande ultérieure d'un projet d'ensemble dans lequel la démolition de la résidence visée par la présente demande serait incluse.

ADOPTÉE.



7.26 Ajustement de la subvention relative au PIIA concernant la propriété sise au 27, rue Grégoire – lot 2 540 314

Considérant la résolution 2019-02-043 en rapport avec la demande de subvention relative au PIIA;

Considérant qu'une erreur de calcul s'est glissée au niveau des dépenses admissibles lors de l'analyse de la demande d'aide financière déposée le 18 décembre 2018.

2019-04-126

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement additionnel de 344.30 \$ à titre d'ajustement de la subvention octroyée par la résolution 2019-02-043. De ce fait, cette résolution amende la résolution 2019-02-043 et la subvention pour la propriété du 27, rue Grégoire totalise la somme de 5 000 \$.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-61000-991** et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

ADOPTÉE.



7.27 Don à l'École secondaire de l'Achigan pour l'événement « Course en couleurs de l'Achigan »

Considérant que la *Fondation des Samares* a comme mission de favoriser l'épanouissement, le développement de l'estime de soi et le désir de réussir des élèves issus de milieux défavorisés;

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit encourage la persévérance scolaire.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

2019-04-127

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement d'un don de 100 \$ à la Fondation des Samares pour l'organisation de la « Course en couleurs de l'Achigan 2019 ».

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8. VARIA**

Aucun sujet.

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **21 h 24**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2019-04-128

IL EST **PROPOSÉ** PAR :
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*